

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 25-230-1916 portant dérogation à des prohibitions de sorte.

n° 25-230-1916

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 janvier 1916

Numéro JO
n° 230 du 31/01/1916

Date du numéro
31 janvier 1916

VISAS

Vu l'ordonnance organique qu 18 Septembre 1844, reduce sppicAble à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu le cablogramme du Ministre des Colonies en date du 14 Janvier 1916, n°11, prescrivant la promulgation dans la Colonie de l'arrêté ministériel du 7 Janvier 1916 portant dérogation à des prohibitions de sortie

Vu le texte dudit arrêté inséré au Journal Officiel de la République française du 8 Janvier 1916.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour v être exécuté selon ses forme et teneur, l'arrêté ministériel du 7 Janvier 1916 portant dérogation à des prohibitions de sortie.

Art. 2

Le présent arrèlé sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P. SIMONI.